

A mon avis, il existe au Canada une liberté de presse qui doit être respectée, et en ce qui nous concerne, notre mandat à titre de comité sur la radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités consiste à nous assurer que tout ce qui se dit à la Chambre soit reproduit; que cela constitue un hansard électronique qui doit être disponible à toute la population, qu'il s'agisse de députés créditistes, de citoyens, ou de ceux qui diffusent les nouvelles.

Monsieur le président, les journalistes jugeaient auparavant ce qu'ils devaient rapporter du compte rendu officiel des Débats de la Chambre des communes; je crois donc humblement que, de la même façon hier, ils ont agi en reproduisant ce qu'ils ont trouvé de plus pertinent et de plus intéressant dans ce qui s'est passé à la Chambre des communes.

Par ailleurs, je suis bien disposé, comme membre de ce comité, à discuter de la question et je crois que c'est là une prérogative qui nous appartient et que nous n'avons malheureusement pas eu le temps de considérer le sujet à fond, compte tenu de l'urgence et de votre grande diligence à présider ce comité et à permettre que la radio-télédiffusion des débats de la Chambre se fasse six mois à partir de la création de ce comité et que cette radio-télédiffusion se fasse dès le début de la présente session, mardi dernier.

**M. Lambert (Bellechasse):** Je ne pensais jamais qu'un Canadien français pouvait encourager l'injustice à ce point-là!

**M. Gilles Caouette (Témiscamingue):** Monsieur le président, je désire également poser une question de privilège.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Témiscamingue a la parole.

**M. Caouette (Témiscamingue):** Monsieur le président, il est déplorable qu'une société d'État, à qui on permet, par l'entremise du comité de la Chambre des communes de prendre des séquences de ce qui se passe à la Chambre des communes, il est déplorable que cette société d'État systématiquement refuse de représenter l'attitude d'un parti politique qui a été élu comme n'importe quel autre parti politique à la Chambre des communes. Nous ne pouvons pas accepter cela. Voilà pourquoi le député de Bellechasse en a fait une question de privilège.

Le premier jour où les débats furent télévisés, la Société Radio-Canada a représenté effectivement l'image de trois partis politiques, mais a refusé de représenter l'image du quatrième parti politique. Le jour suivant, on a bien voulu accepter de montrer une courte séquence. Hier, lors du débat sur le mini-budget, la même chose s'est reproduite, la société d'État a encore refusé de représenter l'attitude du quatrième parti politique et est allée plus loin que cela. Lorsque son commentateur emploie les paroles dites par le représentant du Parti Crédit Social du Canada pour les mettre dans la bouche de celui du Nouveau parti démocratique au réseau français, cela, nous ne pouvons le tolérer, monsieur le président, et nous

### Questions orales

vous demandons de faire pression auprès du comité pour corriger cet état de fait.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député de Bellechasse a soulevé une question qui a directement trait aux actions de la Société Radio-Canada, mais pas exactement aux gestes ou aux activités précises de la Chambre des communes. Dans ce cas, ce n'est pas exactement une question de privilège relative aux actions de la Chambre des communes, mais un sujet bien compliqué que nous allons certainement discuter continuellement au comité spécial de la radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités qui a été constitué récemment par la Chambre. C'est certainement l'un des sujets à discuter d'importance primordiale au sein de ce comité où il y a, il va sans dire, un député créditiste, l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise) du Parti Crédit Social du Canada, et alors c'est certainement un sujet à discuter clairement dans ce comité. Mais naturellement lorsque cela touche directement aux gestes de la Société Radio-Canada et non à ceux de la Chambre des communes, ce n'est pas une question de privilège.

● (1202)

[Traduction]

\* \* \*

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, je désire soulever une question de privilège pour un motif qui intéresse le ministre des Finances, mais comme il a quitté la Chambre, j'attendrai à lundi alors qu'il sera sans doute ici.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Comme le député d'Oshawa-Whitby avait laissé deviner la nature de sa question de privilège, je voulais lui signaler avant de lui accorder la parole que cela me paraît une façon typique d'interpréter différemment une attitude du gouvernement à l'endroit de la Société pour l'expansion des exportations. Il faudra donc que le député réussisse à persuader la présidence qu'il s'agit bien d'une question de privilège et non d'un simple désaccord.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je souleve ce que j'espère être une question de privilège. Cette question affecte le fonctionnement de la Chambre, nos façons de procéder et d'une certaine façon la procédure adoptée par le gouvernement hier soir, à l'occasion de la déclaration du ministre des Finances.

Je ne parlerai pas de la valeur de la déclaration, puisqu'elle peut être bonne ou mauvaise selon le point de vue adopté. Cependant, ce qui s'est passé à la Chambre entrave, à mon avis, les droits des députés et, si on permet que cela se reproduise, les députés pourraient être empêchés de commenter des questions budgétaires. En outre, cette déclaration vient à l'encontre de la tradition du débat sur le discours du trône, lequel doit porter sur la politique globale du gouvernement, sur les questions fiscales et monétaires et les considérations budgétaires.